



Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

AVOIR

n° 09332779 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° R1237696 DU 23/05/25 SUR BON R1236901 AG. FIGEAC		V/REF: 105019						
CHT 39352 PIGOT								
221881.02	DEMI-TUILE MARS.HERITAGE BRUN.RU.MO	-12	U		2,36	-28,32		
229096.07	RIVE DTE STD AR064 BRUN RUSTIQUE MO	-35	U		8,28	-289,80		
229097.07	RIVE GHE STD AR063 BRUN RUSTIQUE MO	-36	U		8,28	-298,08		
AVOIR N° R1237697 DU 23/05/25 SUR BON R1236129 AG. FIGEAC		V/REF: 105019						
229097.07	RIVE GHE STD AR063 BRUN RUSTIQUE MO	-2	U		5,24	-10,48		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-626,68	20,00% -125,34	-752,02	30/06/25	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.